



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Politique régionale et institutionnelle

Madrid, le 14 mai 2002

Original en français

Communiqué de presse

Rencontre de Madrid

Convention, Elargissement, Réformes... les Régions en action pour l'Europe de demain

La Commission 'Affaires institutionnelles' de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a pris les décisions et orientations suivantes lors de sa réunion à Madrid le 14 mai :

L'ARE présentera sa position politique à la Convention européenne lors de l'audition des 6 et 7 juin 2002 organisée à Bruxelles. Cette position a été élaborée sur la base d'un document de synthèse* des contributions des régions membres de l'ARE qui se sont prononcées sur la nécessité de réformes institutionnelles et d'une meilleure politique régionale dans une Europe élargie.

“La réforme de la répartition des compétences au sein de l'Union Européenne (UE) est indispensable pour rapprocher l'Europe de ses citoyens et la rendre plus transparente. Plus que des unités administratives, les régions doivent être considérées comme des instances et organes essentiels à une Union démocratique” a dit Dr Palmer, Président de la Commission 'Affaires institutionnelles' de l'ARE. *“Cet objectif peut être atteint par un renforcement du principe de subsidiarité existant et par son contrôle par un organe indépendant de l'UE. Il s'agirait de la consécration des régions comme 3ème niveau de pouvoir. La Convention doit être capable de créer un cadre juridique et politique pour une future Europe solide, unie et forte”*. Pour l'ARE, il est également essentiel que la Convention élabore une description claire et compréhensible des compétences existantes, qui pourrait par exemple prendre la forme d'un catalogue.

“L'ARE souhaite voir l'UE offrir un espace de développement à la régionalisation, afin qu'une Europe élargie puisse être dirigée de manière efficace, démocratique et proche du citoyen. La réalité de la politique régionale devrait être institutionnalisée et trouver ainsi sa place dans les Traités. Le renforcement du rôle du Comité des Régions dans les prises de décision au niveau européen est à cet égard essentiel ; il faut le hisser au rang d'organe doté de véritables compétences décisionnelles” a conclu Dr Palmer.

Une audition pour l'élargissement de l'UE a également été organisée afin d'identifier les problèmes rencontrés par les régions et de déterminer l'aide que peut leur apporter l'ARE. Dans sa Déclaration*, l'ARE considère l'élargissement vers l'Est comme une nécessité politique et économique à inscrire dans une perspective de cohésion économique, sociale et territoriale de l'ensemble de l'Europe. *“Le processus d'élargissement doit se faire rapidement*

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F — 67054 STRASBOURG Cedex (France)

T 1 phone (+33) 3 88 22 07 07 — T 1 fax (+33) 3 88 75 67 19

E-mail°: secretariat@are-regions-europe.org ou infopresse@are-regions-europe.org



et les dates doivent être fixées afin de contrôler l'avancement du processus”, a déclaré Philip Johnsson, vice-Président de la Commission 'Affaires institutionnelles' de l'ARE. *“Il est en outre vital de différencier les pays candidats d'après leur progression individuelle et de permettre aux pays qui satisfont les critères d'adhérer sans aucune hésitation”* a-t-il ajouté. L'ARE estime enfin que le financement de la politique agricole et structurelle de l'UE devra être réformé dès 2006.

Les membres de la Commission ont aussi étudié les travaux des Régions à pouvoir législatif, soit quelque 60 régions de 8 Etats membres de l'UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni. Ils ont souligné que les régions à pouvoir législatif sont particulièrement concernées par la poursuite du processus d'intégration européenne et qu'il faut les considérer comme des moteurs potentiels pour toutes les régions en matière de régionalisation.

Les participants à la réunion ont également dressé un bilan intermédiaire de la Présidence espagnole et se sont penchés sur les premières orientations de la Présidence danoise de l'UE.

* Documents disponibles auprès du Secrétariat Général de l'ARE

Pour de plus amples informations sur l'ARE : www.are-regions-europe.org

Contacts Assemblée des Régions d'Europe :

Stéphanie Poirel et Araceli Gómez, Commission Affaires institutionnelles (Tel. +33 3 88 22 74 33 ou 45), Email. s.poirel@are-regions-europe.org ou a.gomez@are-regions-europe.org